

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL****N°2023/07****SÉANCE DU 28 MARS 2023****INTERCOMMUNALITÉ****OBJET : Présentation du rapport d'activités 2021 de
Sète Agglopôle Méditerranée****DATE DE LA CONVOCATION** 20/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	29
Présents	25
Représentés	29

VOTE	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents	Florence SANCHEZ - Fabienne MICHEL - Sonia REBOUL - Gérard ORTUNO - Géraldine LACANAL - Michel BERNABEU - Marianne ARRIGO - Pierre MARIEZ - Gaëlle GUENAL - Geneviève ADGE LAGALIE - Terry ADGE - Bruno HERNANDEZ - Lydie LAMBERT - Fabrice BARBE - Béatrice CECILLON-PINTENO - Jean-Marc DAUGA - Julie PEREA - André LOPEZ - Véronique PEYROTTE - Laurence GRANIER - Thomas BORDENAVE - Julien CHARAYRON - Marie-Pierre LAUX
Absents	
Pouvoirs	Henry-Paul BONNEAU à Florence SANCHEZ Céline BRUN-GHALEM à Géraldine LACANAL Pierre CROS à Pierre MARIEZ Sylvain BARONE à André LOPEZ

RAPPORTEUR**Monsieur Bruno VANDERMEERSCH**

VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

CONSIDERANT que ledit article mentionne que ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

CONSIDERANT le rapport d'activités 2021 transmis par Monsieur le Président de Sète Agglopôle Méditerranée à Madame le Maire,

M. VANDERMEERSCH, Conseiller communautaire, représentant de la Ville de Poussan au sein de Sète Agglopôle Méditerranée, rend compte succinctement du rapport d'activités 2021 aux membres du Conseil municipal.

Il invite les membres du Conseil municipal à prendre acte de ce rapport, qui leur a été transmis avec la convocation à cette séance du Conseil municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, de ses membres**

- **PREND ACTE** du rapport d'activités de l'année 2021 de Sète Agglopôle Méditerranée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

À Poussan, signé le : 31/03/2023


Le Secrétaire de séance,
Gérard ORTUNO



Le Maire,
Florence SANCHEZ


CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte dès qu'il a été procédé à sa transmission au contrôle de légalité et à sa publication numérique (ou par défaut affichage public).

La Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent acte.

La présente délibération fera l'objet d'une inscription au procès-verbal de la séance correspondante.

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Madame le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois suivants sa publication numérique ou notification, ainsi qu'à sa transmission au contrôle de légalité le cas échéant.

La saisine de la juridiction administrative peut s'effectuer par le biais de l'application « Télérecours Citoyens » (www.telerecours.fr).